

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 13 février 2017, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Pierre Bertrand
Huguette Drouin

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

17-02-17

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4.1 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2017**

17-02-18

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 09 janvier 2017.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 janvier 2017

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

17-02-19

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de janvier 2017, pour la somme de 3 550.25\$ et un correctif de 2016.66\$ pour le rapport de dépenses de décembre 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.2 **ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des

déboursés telle que décrite ci-dessous, et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4620 à 4642 :

17-02-20

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE		
	BELL CANADA	130.51	SERVICE TÉLÉCOPIEUR
	BELL MOBILITÉ	161.97	SERVICE CELLULAIRES
	BELL MOBILITÉ	38.13	SERVICE TÉLÉAVERTISSEURS
	HYDRO-QUÉBEC	478.67	ÉCLAIRAGE DES RUES
	HYDRO-QUÉBEC	258.98	ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE
	HYDRO-QUÉBEC	412.79	ELECTRICITÉ CASERNE/BIBLIO
	HYDRO-QUÉBEC	785.22	ELECTRICITÉ BUREAU
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 655.67	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	3 435.76	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 804.10	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	6 636.23	DÉPÔTS DIRECTS
	PAIEMENTS PAR CHÈQUE		
4617	PG SOLUTIONS	6 996.25	CONTRAT ENTRETIEN SYSTÈME INFORMATIQUE
4618	GROUPE ULTIMA INC.	18 685.00	RENOUVELLEMENT ASSURANCES GÉNÉRALES
4619	ADMQ	953.17	ADHÉSION 2017 ET FORMATION (CHÈQUE 4613 ANNULÉ)
	TOTAL PAYÉ EN JANVIER 2017	46 432.45	
4620	OMH DE LABELLE	1 756.24	PROGRAMME SUPPLÉMENT DE LOYER 2E VERS.
4621	MRC DES LAURENTIDES	1 342.02	PARTICIPATION FINANCIÈRE - PROJET BANQUE DE TEMPS 2016: 125 \$ SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS: 663.88 \$ FORMATION POMPIER 1: 493.14 \$ CONSTATS: 60 \$
4622	MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU	3 555.29	TECHNICIENNE EN LOISIRS
4623	MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL	7 975.00	ENTENTE ENTRETIEN DU CH. DU LAC-BEAVEN
4624	DUNTON-RAINVILLE, AVOCATS	117.27	SERVICES PROFESSIONNELS
4625	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	15.52	LIVRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE
4626	CHAUFFAGE LAURENTIEN 2000	2 016.66	REPLACEMENT DU RÉSERVOIR HUILE A CHAUFFAGE - CASERNE
4627	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	517.39	OUVERTURE DE DOSSIERS
4628	FORMICIEL	785.97	FORMULAIRES ET ENVELOPPES POUR TAXATION
4629	CRSBP DES LAURENTIDES	3 631.37	CONTRIBUTIONS ANNUELLES
4630	TROPHÉES ET GRAVURES EXPERT	47.83	PLAQUES DG ET GRAVURE
4631	CENTRE D'HYGIÈNE	338.52	PRODUITS HYGIÉNIQUES ET CIRE À PLANCHER
4632	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00	SERVICES ANALYSE D'EAU
4633	MICHEL GAGNÉ	172.45	ORDINATEUR POUR LA CASERNE
4634	POSTES CANADA	1 983.32	FRAIS DE POSTE
4635	RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES	11 931.99	QUOTE-PART 1ER VERS: 17380.24\$ MOINS REVENU DU LOYER POUR LA CASERNE, 1ER VERS: 5448.25 \$
4636	SOLUTIA TELECOM	68.39	REPLACEMENT DU TELEPHONE CELLULAIRE
4637	ALAIN BRISEBOIS	250.00	ENTRETIEN PLANCHER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
4638	MICHAEL DOYLE	233.91	FRAIS DE DÉPLACEMENT: 150.86 \$ DON À LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER: 75\$, CARTE: 8.03 \$
4639	ANNIE LAROCQUE	49.95	FRAIS DE DÉPLACEMENT
4640	EXCAVATION D.M.O.	5 269.69	DÉNEIGEMENT SECTEUR LAC VERDURE, 4E VERS.
4641	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	15 377.91	DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD, 4E VERS.
4642	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	493.43	DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS, 4E VERS.
	TOTAL À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER	58 080.12	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2017

17-02-21

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de janvier 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

5.4 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 320-2017 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

17-02-22

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement. Une copie du projet de règlement a été remise au conseiller absent, dans les délais impartis.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 320-2017 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2017.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.5 **DÉMISSION DE MICHAEL DOYLE À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

17-02-23

CONSIDÉRANT l'embauche de Monsieur Michael Doyle à titre de directeur général et secrétaire-trésorier, effective le 3 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michael Doyle était membre du comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci ne peut occuper cette fonction et celle de directeur général ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michael Doyle a démissionné à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Michael Doyle à titre de membre du conseil consultatif d'urbanisme.

- adoptée à l'unanimité des conseillers —

5.6 **NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

17-02-24

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michael Doyle a démissionné de son poste de membre du comité consultatif d'urbanisme suite à sa nomination au poste de directeur général / secrétaire-trésorier.

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement no 196-2002 tel qu'amendé, le comité doit être composé de quatre (4) membres;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement no 196-2002 tel qu'amendé, la durée du mandat des membres est fixée à deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de nommer Madame Suzanne Dyotte à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme pour une période de deux ans.

- adoptée à l'unanimité conseillers –

5.7 **APPEL D'OFFRE POUR PROGRAMMES D'ASSURANCES DES OBNL PAR L'UMQ**

17-02-25

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT QUE L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser la municipalité de Montcalm à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que la municipalité reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

OSBL-0103015	Regroupement des propriétaires du domaine Richer	226, chemin du Lac-Richer Nord
OSBL-0100314	TerraVie fonds foncier communautaire	200, chemin Duncan Sud

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.8 **MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

17-02-26

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'IL existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de proclamer la municipalité de Montcalm alliée contre la violence conjugale.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, mentionne que tel que spécifié dans le rapport d'activités de l'inspectrice en urbanisme et en voirie, une étude géotechnique a été effectuée dans la semaine du 23 janvier pour la réfection du pont Hale. M. Courte met en garde que cela ne signifie pas pour autant que les travaux de réfection seront effectués sous peu, que le processus suit son cours.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, informe qu'il lui manque toujours deux personnes responsables pour les mesures d'urgence, soit l'une dans le secteur 4 (Montée de Montcalm, Lac-des-Seize-Iles) et l'autre pour le secteur 5 (Domaine du Mont-Blanc). Les recherches se poursuivent pour combler ces postes.

Danielle Woolley, conseillère responsable des communications et des aînés, mentionne qu'une consultation publique a eu lieu samedi le 11 février concernant la politique MADA. Cette consultation se voulait une consultation des aînés de la municipalité afin de venir préciser des éléments du sondage. D'ici mars ou avril, une ébauche de politique devrait être élaborée. Mme Woolley tient à remercier les membres du comité pour l'organisation de cette journée qui fût un grand succès.

Steven Larose, maire, confirme que la consultation publique du 11 février relative à MADA fut un grand succès et une rencontre très agréable et profitable.

7. TRAVAUX PUBLICS

S/O

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

9. INCENDIE

9.1 ABOLITION DU SERVICE INCENDIE HUBERDEAU-MONTCALM

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des membres de la brigade incendie relève de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a mis fin à l'emploi de tous les pompiers et officiers du service incendie Huberdeau-Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides a procédé à l'embauche des pompiers et officiers du service incendie Huberdeau-Montcalm attirés à la caserne de Montcalm;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'abolir le service incendie Huberdeau-Montcalm.

17-02-27

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

10. **VARIA**

Aucun nouveau sujet.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

17-02-28

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de clore la séance du 13 février 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 162 (2) du Code municipal.